ID: 059-215903923-20210628-D65_2021-DE

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES

VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 28 JUIN 2021: DELIBERATION N° 65

Affaires juridiques & Gestion de l'Assemblée

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎:03.27.53.76.01

Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation: 16 JUIN 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le VINGT-HUIT JUIN à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS: Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR:

Nagulb REFFAS pouvoir à Marie-Charles LALY Emmanuel LOCOCCIOLO pouvoir à Jean-Pierre COULON Myriam BERTAUX pouvoir à Nicolas LEBLANC Christelle DOS SANTOS pouvoir à Bernadette MORIAME Malika TAJDIRT pouvoir à Jeannine PAQUE Guy DAUMERIES pouvoir à Sophie VILLETTE

EXCUSÉ(E)S:

ABSENT(E)S:

SECRETAIRE DE SÉANCE : Inèle GARAH

<u>OBJET</u>: Demande de subvention auprès de la Région Hauts de France dans le cadre du dispositif « Programme d'Actions Culturelles d'Investissement 2.0 » (PACI2.0) et d'autorisation de travaux pour le projet de Rénovation du Théâtre du Manège - Scène nationale

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affichá la

B. C.

ID: 059-215903923-20210628-D65 2021-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.1111-10 relatif au financement des projets,
- L.2121-29 relatif aux compétences du Conseil Municipal,
- L.2331-4 et L.2331-6 relatifs aux recettes de fonctionnement et d'investissement du budget communal,

Vu le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire,

Vu la délibération n° 20171933 du Conseil régional du 14 et 15 décembre 2017 relative à l'adoption des axes d'intervention de la politique culturelle régionale,

Vu le guide des aides culturelles de la Région Hauts de France d'octobre 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, Tranquillité publique, Commerce » en date du 16 juin 2021,

Considérant le dispositif « Programme d'Actions Culturelles d'Investissement 2.0 » (PACI2.0) de la Région Hauts de France,

Considérant que la politique d'aide à l'investissement de la Région vise à favoriser l'aménagement et le développement culturel durable du territoire régional et à contribuer au développement de son rayonnement et de son attractivité,

Considérant que s'agissant des projets éligibles, figure la construction, la rénovation, l'aménagement de lieux (et les études de programmation préalables au projet d'investissement) dédiés à la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel ou scientifique et culturel structurant, relevant du Contrat de Projets Etat-Région ou des priorités régionales,

Considérant que s'agissant des modalités d'aide, le soutien régional est étudié selon les types de projets et selon les budgets et les plans de financement produits,

Considérant que pour être éligible au financement de la Région, le projet de rénovation devra prendre en compte les conditions de performance énergétique et répondre à la réglementation en vigueur,

Considérant que la Ville de Maubeuge souhaite rénover le Théâtre du Manège,

Considérant que depuis son ouverture en 1983, cet équipement culturel n'a bénéficié d'aucune intervention de rénovation lourde.

Qu'en 1990, le Théâtre du Manège devient une Scène nationale ainsi qu'un Centre Culturel Transfrontalier.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

ID : 059-215903923-20210628-D65 2021-DE

Considérant que le projet de réhabilitation répond à différentes problématiques :

- Modification de la scène et aménagement d'un espace artiste et stockage,
- Réaménagement de l'accueil,
- Rénovations d'ordre technique,
- Mise à disposition d'hébergements à destination des artistes en résidence,

Considérant que le projet de réhabilitation de l'équipement s'inscrit dans la volonté municipale de renforcer l'attractivité du territoire et permettre de faciliter l'accès à la culture,

Que ce projet d'investissement s'inscrit dans l'un des axes de la politique culturelle régionale,

Que par conséquent, toutes les conditions sont remplies pour que le projet de rénovation du Théâtre du Manège soit éligible à la subvention de la Région,

Considérant que le coût prévisionnel du projet s'élève à la somme de 9 560 000 € HT,

Considérant que le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Postes de dépenses	Coûts prévisionnels Dépenses HT	Recettes prévisionnelles	Montants
Travaux de rénovation	8 120 000 €	Département PTS 2022	3 000 000 €
		Région PACI2.0	1 500 000 €
Aménagement des abords	1 440 000 €	Etat	1 500 000 €
		CAMVS	1 750 000 €
		Ville de Maubeuge	1 810 000 €

**************************************	·	·	pir
TOTAL GENERAL	9 560 000 €	TOTAL GENERAL	9 560 000 €
	2 444 444 6	12125 251451726	2 200 000 6

Que la Ville sollicite une subvention au titre du dispositif PACI2.0 de la Région à hauteur de 1 500 000 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Approuve le projet de rénovation de l'équipement Théâtre du Manège,

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

ID: 059-215903923-20210628-D65_2021-DE

Approuve le plan de financement, qui se présente comme suit :

Postes de dépenses	Coûts prévisionnels Dépenses HT	Recettes prévisionnelles	Montants
Travaux de rénovation	8 120 000 €	Département PTS 2022	3 000 000 €
		Région PACI2.0	1 500 000 €
Aménagement des abords	1 440 000 €	Etat	1 500 000 €
3		CAMVS	1 750 000 €
		Ville de Maubeuge	1 810 000 €

	TOTAL GENERAL	9 560 000 €	TOTAL GENERAL	9 560 000 €	

- Autorise Monsieur le Maire ou son délégataire à :
 - ✓ solliciter la subvention PACI2.0 auprès de la Région Hauts de France, pour un montant de 1 500 000 €
 - ✓ **solliciter** les subventions auprès des autres financeurs prévus au plan de financement prévisionnel, notamment l'Etat et la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS),
 - ✓ signer tout document et engagement relatif à ces demandes de subvention,
 - engager l'opération et prévoir l'inscription de la dépense sur le budget communal.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :

Page 4 sur 4

REGION HAUTS-DE-FRANCE SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL



Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

D: 059-215903923-20210628-D65_2021-DE

Contrôle de légalité en Préfecture de Région le : 28 décembre 2017 Accusé de réception : 059-200053742-20171215-56724_28121555-DE

Exercice Budgétaire: 2017 Fonction: 311 Enseignement artistique

312 Activités culturelles et artistiques

313 Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments...)

Thème: Culture

Objet : Politique culturelle régionale : adoption des axes d'intervention

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président le 28 novembre 2017, réuni les 14 et 15 décembre 2017, à 9 heures, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1111-4,

Vu la délibération n°20160165 du Conseil régional des 26 et 27 mai 2016 relative à « l'adoption du règlement budgétaire et financier »,

Vu la délibération n° 20170049 du Conseil régional du 2 février 2017 relative à l'adoption des orientations de la nouvelle politique culturelle régionale,

Vu l'avis émis par la Commission Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme) lors de sa réunion du 7 décembre 2017,

CONSIDERANT:

Considérant que les orientations de la politique culturelle adoptées en séance plénière du 2 février 2017 ont posées les bases de la stratégie régionale avec les acteurs artistiques, culturels et patrimoniaux et les territoires,

Considérant que ces orientations nécessitaient d'être déclinées en axes d'intervention de la Région des Hauts-de-France et en dispositifs, dans le cadre d'une concertation permanente avec les acteurs, les filières et les territoires, afin de les rendre opérationnelles et lisibles,

Considérant que l'année 2017 a permis d'adopter par délibération :

- N° 20170202 en Commission Permanente du 27 février : l'appel à proposition « PEP'S » : parcours d'éducation, de pratique et de sensibilisation culture pour les jeunes lycéens et apprentis
- N° 20170467 en Commission Permanente du 18 mai : les volets « fonds de création et résidences de création », « résidences d'implantation », le dispositif « temps forts et leurs résonnances »
- N° 20170734 en Commission Permanente du 29 juin : le dispositif « d'aide à l'emploi de médiateurs culturels dans les salles de cinéma de proximité »
- N° 20170735 en Commission Permanente du 29 juin : le volet « accompagnement de la rénovation du patrimoine »
- N° 20170993 en Commission Permanente du 30 juin : la convention financière pour le livre et la lecture en 2017 avec l'Etat et le Centre National du Livre
- N° 20171027 en Commission Permanente du 29 juin : la réalisation du Festival Haute-Fréquence 2017
- N° 20171168 en Commission Permanente du 29 septembre : l'opération Avignon 2018 : Appel à candidatures
- N° 56717 en Séance Plénière du 23 novembre : création libre, dispositifs Expérimentations et recherches artistiques et Emergence

Considérant que l'année 2018 permettra d'adopter par délibération le reste des dispositifs de mise en œuvre des orientations de la politique culturelle régionale

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

ID: 059-215903923-20210628-D65_2021-DE

DECIDE

Par 118 voix « Pour », 0 voix « Contre », 43 voix « Abstention »

De compléter la délibération N° 20170049 du 2 février 2017 afin d'adopter les axes d'intervention suivants et le principe de la mise en place des dispositifs qui y seront rattachés, en complément des orientations fondatrices de la politique culturelle, pour permettre de présenter, dans le courant du 1^{er} semestre 2018, l'ensemble des dispositifs qui seront mis en œuvre.

I. <u>Imaginer une région Hauts-de-France, territoire de créativité</u>

Axe 1 : Création et Créativité

Dans cet axe la Région souhaite mettre en place deux dispositifs : « Création Libre » et « Novaction »

Dispositif « Création Libre »

L'objectif recherché est de garantir la liberté de création artistique et de développer une stratégie de soutien de la vitalité artistique et de la production régionale par l'accompagnement :

- D'opérateurs labellisés accompagnés au programme d'activités, dans le cadre d'un partenariat, qui concourent à la création et à la production d'œuvres
- Au travers du Fonds de soutien à la création, en favorisant la création d'une œuvre artistique et sa rencontre avec les publics. Sont éligibles à ce dispositif toutes les filières ou expressions artistiques à l'exception du cinéma et de l'audiovisuel
- De la recherche et expérimentation, en soutenant les démarches de création expérimentale ou de recherche dans tous les domaines artistiques et culturels
- De l'émergence et du repérage de jeunes talents
- De résidences de création, en accompagnant les artistes et équipes artistiques techniquement et artistiquement dans les différentes composantes et étapes de la création de leurs projets dans des lieux et conditions adaptées. La présentation et la confrontation de ladite création au public seront encouragées. Seront éligibles à ce dispositif toutes les filières ou expressions artistiques à l'exception du cinéma et de l'audiovisuel.

Dispositif « Novaction »

L'objectif recherché est de soutenir le développement intégré et renforcé de la diversité d'acteurs qui constituent une filière car les potentiels d'emplois, d'innovations sociales, économiques, touristiques sont réels, reconnus mais nécessitent que la diversité culturelle et la créativité soient considérées comme un secteur global d'activité et de développement stratégique à part entière :

- En accompagnant au programme d'activités les opérateurs qui favorisent une structuration et un développement équilibrés et cohérents des filières artistiques, culturelles et patrimoniales
- En accompagnant les projets qui concourent à la structuration de la filière, au développement des réseaux en appui des acteurs d'un secteur ou d'une filière
- En accompagnant les mutations nécessaires à l'évolution des modèles économiques sociaux et technologiques afin que la culture soit reconnue comme un secteur d'activité stratégique, gage de développement renouvelé

ID: 059-215903923-20210628-D65_2021-DE

Affiché le



Axe 2: Education et Métiers

Dans cet axe la Région souhaite mettre en place trois dispositifs : « Génération Culture », « Accompagnement de la formation et de l'enseignement artistique » et « Médium »

Dispositif « Génération Culture »

L'objectif est de favoriser l'accès de tous à l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie

- en soutenant au programme d'activités les opérateurs qui favorisent les parcours d'éducation artistique et culturelle pour chacun et, en particulier, les jeunes.
- en contribuant aux parcours artistiques et culturels des jeunes par le biais de rencontres avec les équipes artistiques. Ce dispositif permet, également, de favoriser les démarches tendant à la découverte d'une œuvre, d'un lieu de patrimoine ou d'un lieu de diffusion de la culture en Région. Chacun de ces moments doit ainsi être une opportunité donnée aux jeunes de façonner leur vision du monde et choisir la place qu'ils souhaitent y prendre.
- en accompagnant les projets qui favorisent l'accessibilité de tous à la culture par des opérations de sensibilisation, de médiation ou d'éducation artistique et culturelle de manière innovante ou expérimentale
- en favorisant la mobilité des publics pour les encourager à découvrir les propositions artistiques, culturelles et patrimoniales de leur région.

Dispositif « Accompagnement de la formation et de l'enseignement artistique »

Parce que l'emploi dans le secteur culturel reste fragile en raison de son économie si spécifique, la Région soutiendra l'emploi culturel notamment par la formation, l'apprentissage et la professionnalisation et ce de la manière la plus adaptée à chaque filière.

L'objectif recherché est de favoriser l'enseignement et la formation artistique, en s'appuyant sur :

- la compétence de la Région sur le cycle d'enseignement professionnel initial dans les domaines de la danse, du théâtre et de la musique,
- la compétence de la Région en matière de formation professionnelle
- en soutenant les structures de formation et/ ou d'enseignement artistiques qui favorisent et dispensent des enseignements spécifiques et spécialisés du niveau pré-préprofessionnel au niveau supérieur
- en accompagnant les projets d'enseignement de qualification et de professionnalisation.

Dispositif « Medium »

L'objectif est de soutenir et de sécuriser l'emploi culturel, notamment dans le domaine de la médiation

- en accompagnant au programme d'activités les opérateurs qui favorisent la pérennisation de l'emploi culturel
- en accompagnant les projets ou événements qui permettent le maintien ou la création d'emplois culturels
- II. <u>Faire des Hauts de France, la région du dialogue permanent entre acteurs culturels,</u> territoires et habitants.

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le



Axe 3: Vitalité des territoires en interaction avec les habitants

Dans cet axe la Région souhaite mettre en place deux dispositifs « Territoire » et « Circulation de la création en région »

Dispositif « Territoire »

L'objectif est d'Agir de concert avec les acteurs pour favoriser une offre culturelle équilibrée, permettant un aménagement culturel des territoires, en interaction avec les habitants. Cette démarche permet par ailleurs d'Instiller une identité à partir des spécificités de chacun des territoires et de leurs habitants

- en accompagnant les opérateurs au programme d'activités qui favorisent la diffusion de la création et du patrimoine ainsi que la médiation participant à la vitalité des territoires et à l'accessibilité des habitants à une offre culturelle diversifiée et de proximité
- en soutenant les projets culturels co-construits avec les partenaires institutionnels, les associations culturelles et patrimoniales et les habitants qui permettent d'irriquer les territoires
- en répondant au souhait partagé d'un territoire et d'un ou plusieurs artistes de favoriser une présence artistique de longue durée quelle qu'en soit sa forme, via l'ouverture de lieux culturels, professionnels ou non, dédiés (lieux patrimoniaux, espaces verts, friches industrielles.....). Outre la rencontre entre l'artiste et tous types de publics, en particulier les publics considérés comme prioritaires, tels que les jeunes et les publics empêchés, il s'agit, également, de valoriser la création artistique et d'en favoriser la diffusion.
- en accompagnant la préservation et la valorisation du patrimoine. Dans cette perspective, deux volets complémentaires « Restauration et valorisation du petit patrimoine rural non protégé » et Restauration et valorisation du patrimoine protégé » ont été créés. Le premier volet mené en collaboration avec « La Fondation du Patrimoine » accompagne la restauration d'un patrimoine porteur d'une identité et histoire régionale fortes et s'adresse aux communes de 2000 habitants au plus. Le second volet a pour objet la préservation d'un patrimoine remarquable, classé ou inscrit au titre des Monuments Historiques.

Dispositif « Circulation de la création en région »

L'objectif est de favoriser la circulation des objets artistiques en région et en dehors de manière à contribuer à la mise en réseau des diffuseurs, contribuer au maillage territorial et permettre la rencontre entre l'œuvre et les habitants.

- en accompagnant les opérateurs à vocation régionale œuvrant pour la circulation et la diffusion de la création dans les domaines du spectacle vivant, des arts visuels, de la culture scientifique, technique et industrielle et du patrimoine, du livre et de la lecture, de l'image et des musiques actuelles.
- en accompagnant les opérateurs à vocation régionale œuvrant pour la circulation et la diffusion de la création dans les domaines du spectacle vivant, des arts visuels, de la culture scientifique, technique et industrielle et du patrimoine, du livre et de la lecture, de l'image et des musiques actuelles.

III. Hisser les Hauts de France comme « Terre de rayonnement culturel »

Axe 4 : Rayonnement de la région et développement international

Dans cet axe la Région souhaite mettre en place deux dispositifs : « Haute Culture » et « Temps forts et leurs résonances »

Dispositif « Haute Culture »

L'objectif est de positionner la région Hauts-de-France comme « Terre de rayonnement culturel »

- en soutenant au programme d'activités les opérateurs qui favorisent l'exportation sur la scène nationale et internationale de la création artistique
- en accompagnant les projets qui concourent à une visibilité nationale et internationale de la richesse de la création artistique régionale.

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le



ID: 059-215903923-20210628-D65_2021-DE

Dispositif « Temps forts et leurs résonances »

L'objectif est d'encourager le développement de projets ou d'événements phares valorisant les territoires ainsi que ceux permettant à la région d'être médiatisée sur la scène nationale et internationale par le soutien :

- D'opérateurs labellisés accompagnés au programme d'activité pour l'organisation de festivals ou d'événements « structurants » qui concourent à cet objectif.
- A l'accompagnement des événements, temps forts et manifestations, en favorisant l'organisation l'accompagnement d'évènements artistiques et patrimoniaux, vecteurs de dynamisme culturel et d'attractivité. Le volet « Résonance » qui lui est associé encourage le rayonnement régional de ces manifestations.

Etaient présents (106): Madame Milouda ALA, Madame Sabine BANACH-FINEZ, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Nicolas BERTIN. Monsieur Xavier BERTRAND. Monsieur Vincent BIRMANN. Madame Marie-Chantal BLAIN, Madame Caroline BOISARD-VANNIER, Madame Chantal BOJANEK, Madame Elizabeth BOULET, Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Céline-Marie CANARD, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Patricia CHAGNON, Madame Karine CHARBONNIER, Madame Mireille CHEVET, Madame Julie CODRON-RIQUIER, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Madame Hortense DE MEREUIL, Monsieur François DECOSTER, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Pierre DENIAU, Madame Corinne DEROO, Madame Véronique DESCAMPS, Madame Marie DESMAZIERES, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Eric DURAND, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Catherine FOURNIER, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Audrey HAVEZ, Madame Françoise HENNERON, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Ývan HUTCHINSON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Florence ITALIANI, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Mathilde JOUVENET, Monsieur Guillaume KAZNOWSKI, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Frédérique LEBLANC, Monsieur Daniel LECA, Madame Chantal LEMAIRE, Madame Astrid LEPLAT, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Brigitte LHOMME, Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Christophe MARECAUX, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Sophie MERLIER LEQUETTE. Monsieur Dominiaue MOYSE, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Frédéric NIHOUS, Monsieur Ludovic PAJOT, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Daniel PHILIPPOT, Madame Isabelle PIERARD, Madame Anne PINON, Madame Patricia POUPART, Monsieur Benjamin PRINCE, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Louis ROUX, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Jean-Michel SERRES, Monsieur José SUEUR, Monsieur Jean-Richard SULZER, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Jean-François THERET, Madame Valérie VANHERSEL LAPORTE, Monsieur Christian VANNOBEL, Madame Edith VARET, Monsieur Denis VINCKIER, Madame Marie-Claude ZIEGLER.

Pouvoirs donnés (64):

Groupe Les Républicains et apparentés (26) :

Monsieur Emmanuel AGIUS donne pouvoir à Madame Milouda ALA, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Gérald DARMANIN donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON, Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE donne pouvoir à Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Adrien DI PARDO donne pouvoir à Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN donne pouvoir à Monsieur Yves BUTEL, Monsieur André FIGOUREUX donne pouvoir à Monsieur Eric DURAND, Monsieur Michel FOUBERT donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Nathalie GHEERBRANT donne pouvoir à Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Monique HUON donne pouvoir à Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Simon JOMBART donne pouvoir à Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur André-Paul LECLERCQ donne pouvoir à Madame Chanez HERBANNE, Monsieur Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Monsieur Ghislain TETARD, Madame Marie-Sophie LESNE donne pouvoir à Madame Julie CODRON-RIQUIER, Madame Brigitte LHERBIER donne pouvoir à Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Alexis MANCEL donne pouvoir à

Envoyé en préfecture le 08/07/2021 Reçu en préfecture le 08/07/2021

Madame Faustine MALIAR, Monsieur Jacques PETIT donne pouvoir à Madame Jacques PEYRAUD donne pouvoir à Madame Isabelle PIERARD, Monsieur Philippe RAI LINEAU donne pouvoir à Jacques PERARD, Monsieur Philippe RAI LINEAU donne pouvoir à Jacques PERARD, Monsieur Philippe RAI LINEAU donne pouvoir à Jacques PERARD, Monsieur Philippe RAI LINEAU donne pouvoir à Jacques PERARD, Monsieur Philippe RAI LINEAU donne pouvoir à Jacques PERARD, Monsieur Philippe RAI LINEAU donne pouvoir à Jacques PERARD, Monsieur Philippe RAI LINEAU donne pouvoir à Jacques PERARD, Monsieur Philippe RAI LINEAU donne pouvoir à Jacques PERARD, Monsieur Philippe RAI LINEAU donne pouvoir à Jacques PERARD, Monsieur Philippe RAI LINEAU donne pouvoir à Jacques PERARD, Monsieur Philippe RAI LINEAU donne pouvoir à Jacques PERARD, Monsieur Philippe RAI LINEAU donne pouvoir à Madame Isabelle PIERARD, Monsieur Philippe RAI LINEAU donne pouvoir à Madame Isabelle PIERARD, Monsieur Philippe RAI LINEAU donne pouvoir à Madame Isabelle PIERARD, Monsieur Philippe RAI LINEAU donne pouvoir à Madame Isabelle PIERARD, Monsieur Philippe RAI LINEAU donne pouvoir à Madame Isabelle PIERARD, Monsieur Philippe RAI LINEAU donne pouvoir à Madame Isabelle PIERARD, Monsieur Philippe RAI LINEAU donne pouvoir à Madame Isabelle PIERARD, Monsieur Philippe RAI LINEAU donne pouvoir à Madame Isabelle PIERARD, Monsieur PIERARD, Mo Monsieur Franck DHERSIN, Madame Sophie ROCHER donne pouvoir à Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Didier RUMEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel SERRES, Monsieur Benoit WASCAT donne pouvoir à Madame Valérie VANHERSEL LAPORTE.

Groupe UDI - Union Centriste (15):

Monsieur Charles BAREGE donne pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Christelle DELEBARRE donne pouvoir à Madame Edith VARET, Madame Marguerite DEPREZ-AUDEBERT donne pouvoir à Madame Elizabeth BOULET, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Monsieur Jean-François THERET, Monsieur Jean-Paul FONTAINE donne pouvoir à Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Brigitte FOURE donne pouvoir à Monsieur Benjamin PRINCE, Madame Sophie GRANATO-BRICOUT donne pouvoir à Madame Corinne DEROO, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION donne pouvoir à Madame Mathilde JOUVENET, Madame Nathalie LEBAS donne pouvoir à Madame Samira HERIZI, Monsieur Grégory LELONG donne pouvoir à Monsieur Dominique MOYSE, Madame Valérie LETARD donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Madame Monique RYO donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Madame Rachida SAHRAOUI donne pouvoir à Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Serge SIMEON donne pouvoir à Madame Catherine FOURNIER, Madame Valérie SIX donne pouvoir à Monsieur José SUEUR.

Groupe Front National - Rassemblement Bleu Marine (21):

Madame Nathalie ACS donne pouvoir à Madame Marie-Claude ZIEGLER, Monsieur Laurent BRICE donne pouvoir à Madame Patricia CHAGNON, Madame Odile CASIER donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Agnès CAUDRON donne pouvoir à Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Ludovic PAJOT, Madame Françoise COOLZAET donne pouvoir à Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Jacques DANZIN donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Eric DILLIES donne pouvoir à Madame Audrey HAVEZ, Madame Mélanie DISDIER donne pouvoir à Madame Marie-Chantal BLAIN, Monsieur Yves DUPILLE donne pouvoir à Monsieur Nicolas BERTIN, Madame Marie-Christine DURIEZ donne pouvoir à Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Monsieur Antoine GOLLIOT donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA donne pouvoir à Monsieur Jean-Richard SULZER, Madame Marine LE PEN donne pouvoir à Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Madame Hortense DE MEREUIL, Monsieur Olivier NORMAND donne pouvoir à Monsieur Christophe MARECAUX, Monsieur Gérard PHILIPPE donne pouvoir à Monsieur Vincent BIRMANN, Monsieur Alexis SALMON donne pouvoir à Monsieur André MURAWSKI, Madame Mylène TROSZCZYNSKI donne pouvoir à Madame Marie DESMAZIERES, Monsieur Rudy VERCUCQUE donne pouvoir à Madame Chantal BOJANEK.

Non inscrit(s) (2):

Monsieur Olivier DELBE donne pouvoir à Madame Chantal LEMAIRE, Madame Brigitte MAUROY donne pouvoir à Monsieur Jean-François RAPIN.

N'ont pas participé au vote (9): Monsieur Pierre DENIAU, Madame Véronique DESCAMPS, Monsieur Martin DOMISE, Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Madame Audrey HAVEZ, Monsieur Guillaume KAZNOWSKI, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Fatima MASSAU.

DECISION DE LA SEANCE PLENIERE:

Xavier BERTRAND

ADOPTE DANS SON INTEGRALITE

Président du Conseil régional